



L'ÉCHO ROANNAIS

JOURNAL POLITIQUE DE ROANNE ET DE L'ARRONDISSEMENT

Paraît tous les Dimanches.

DÉSIGNÉ POUR L'INSERTION DES ANNONCES LÉGALES.

Paraît tous les Dimanches.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr.; Six mois, 4 fr.
Un Numéro, 13 centimes.
A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le continuer doivent refuser le journal.

ANNONCES :

Correspondants chargés des recevoir
A Paris : MM. Havas, rue Jean-Jacques-Rousseau, 5
Lafitte-Baillet et Cie, place de la Bourse, 8
A Lyon, chez M. Fournier, rue Comfart, 14.
Prix : Annonces ordinaires 20 cent. la ligne.
Reclames 30 cent. la ligne.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

La publication légale des actes de société est obligatoire, pour l'année 1869, dans les quatre journaux suivants : Le *Mémorial de la Loire*, le *Journal de Montbrison*, le *Journal de Roanne*, l'*Écho Roannais*.
Partant de Roanne, les lettres sont affranchies à 10 c. pour les communes suivantes :
Balbigny, Chérier, Commaille-Vernay, Cordelle, Lennig, Nandax, Ouches, Parigny, Pouilly-les-Nonnains, Riorges, St-Cyr-de-Valérie, St-Maurice, Villemonais, Villest, Vougy.

S'ADRESSER

Pour tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces,
A MM. Marion et Vignat, imprimeurs, place de l'Hôtel-de-Ville.
ON S'ABONNE
A Roanne, chez tous les libraires.
A St-Etienne, chez M. Chevalier, libraire.
A Lyon, chez M. Fournier.
A Paris, chez MM. Havas, Lafitte-Baillet et Cie.

dernière levée de la boîte au Bureau.

7 h. du matin. Distribution en ville et service rural.
11 h. 30 matin. Balbigny, Montbrison, St-Etienne — Lyon, St-Symphorien, Tarare — Vichy — Clermont — Moulins.
3 h. 40 soir. St-Etienne, St-Germain-Laval — Lyon.
4 h. 30 soir. Belmont, Charilly, Thizy.
7 h. 30 soir. Paris, Clermont, Moulins.
8 h. 20 soir. Lyon, Villefranche, Masselot.
10 h. soir. Lyon — Tarare, Montagny — St-Etienne, Montbrison, Feurs, Charilly, Paris, Clermont.

CHIMES DE FER
Service d'iver (11 octobre 1869)

STATIONS	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR
Roanne	8 28	4 50	5 36	7 30
St-Germain-L.	8 48	5 10	5 56	7 50
St-Etienne	9 08	5 30	6 16	8 10
St-Lapcardière,	9 55	6 17	7 03	8 57
St-Germain-d'E.	9 22	5 44	6 32	8 23
St-Martin-de-F.	10 20	6 42	7 30	9 22
St-Martin-de-F.	10 20	6 42	7 30	9 22
Moulines	12 5	8 28	9 14	10 28
Paris	10 10	5 30	6 16	8 10
	soir.	matin.	soir.	matin.

Roanne, 10 novembre.

Le chemin de fer de Digoin à Roanne et la route de Roanne à Charlieu.

Le chemin de fer de Digoin à Roanne est étudié. La construction de ce chemin ne peut se faire longtemps attendre. La situation n'est pas la même que pour celui de Lyon à Roanne par Tarare, qui exigeait de nombreux travaux d'art, qui était ouvert dans une contrée très-montagneuse, qui coûtait très-cher, et sur lequel on pensait, au début que le trafic, serait peu important.

Le chemin de fer de Digoin à Roanne ne coûtera, d'après les évaluations des ingénieurs des ponts et chaussées que 100,000 fr. par kilomètre; c'est très-peu. Il traverse des pays riches et peuplés. Il est le complément nécessaire de lignes déjà ouvertes, auxquelles, seul, il peut donner toute leur valeur. La Compagnie de Paris-Lyon-Méditerranée a intérêt à le construire sans délai, et cet intérêt est si évident que, si cette Compagnie montrait la moindre hésitation (ce qui n'est pas), plusieurs autres demanderaient immédiatement la concession.

Comment se fait-il qu'au moment où les communes de la rive droite de la Loire vont être mises en communication avec celles de la rive gauche et avec Roanne, au moyen d'un chemin de fer, le Conseil général vote une route de terre, un simple chemin d'intérêt commun pour établir au profit des mêmes communes la même communication?

Il existait déjà entre Roanne et Charlieu une route départementale qui satisfaisait amplement aux besoins des populations, et en présence de cette seule route on eût été en droit de se demander pour quelle raison, lorsque la viabilité est si incomplète dans notre département, lorsqu'il y reste tant de routes indispensables à faire, le Conseil général accorde ses préférences à une route faisant double emploi avec une autre et en partie superflue. Mais, aujourd'hui, ce n'est plus une route départementale seulement qu'il y aura entre Roanne et Charlieu, c'est un chemin de fer et parallèlement, concurrentement avec ces deux voies de communication, le Conseil général vote l'établissement d'une troisième voie, un chemin d'intérêt commun! Et le conseil général vote ce chemin très-couteux, *contrairement aux vœux formellement exprimés de la majorité des populations*, parce que M. le Sous-Préfet de Roanne et M. le Préfet de Saint-Etienne le demandent, et il l'a voté avant qu'il soit complètement étudié, avant que les plans de détail aient été dressés, en laissant incertaine la direction qu'il prendra dans une partie de son parcours, c'est-à-dire sans savoir, ou plutôt sans oser avouer ce qu'il coûtera! Et il veut faire payer ce chemin par les communes qui le proclament nuisible à leurs intérêts; et parmi les communes qu'il déclare intéressées à ce chemin, il décide que les unes contribueront à son établissement et à son entretien, et que les autres n'y contribueront pas, et les communes qu'il décharge de toute contribution ne sont pas celles qui repoussent le chemin, mais quelques-unes de celles qui l'acceptent, celles de deux cantons riches, représentés l'un par un Conseiller général agréable, l'autre par un député très-agréable!

Et le Conseil général prend cette décision en 1869, sans attendre l'avis du conseil d'arrondissement, ce qui est contraire à la loi! Et il avait déjà pris, en 1868, une décision semblable, sans attendre l'avis des communes, ce qui était également contraire à la loi, et en citant, dans sa délibération, comme ayant donné leur avis, plusieurs communes qui n'avaient pas même été consultées, ce qui était un faux matériel! Ou est, dans tout cela, le respect des majorités, c'est-à-dire du suffrage universel, ou est l'égalité, ou est la justice, ou est la légalité? Nous ne voyons là que du bon plaisir. Les plans comparés du chemin d'intérêt commun de Roanne à Charlieu et du chemin de fer de Roanne à Digoin nous suggèrent une autre réflexion. Quand une contrée est traversée ou va être traversée par un chemin de fer, les routes qu'on y ouvre doivent être tracées de façon à faciliter le plus possible, aux populations, l'accès de la voie ferrée. La voie ferrée devient l'artère principale de la contrée; les chemins ordinaires ne sont plus que des artères secondaires. On n'a tenu compte en rien de ce principe dans le projet de la route de Roanne à Charlieu. Et cela s'explique aisément. La route et le chemin de fer ont été étudiés séparément, l'une par les agents-voies, l'autre par les ingénieurs des ponts et chaussées. Les uns ont pris à gauche, les autres ont pris à droite. Au lieu de se tendre la main, ils se sont tournés le dos.

Nous sommes grands partisans de la vraie décentralisation, de celle qui consiste à laisser aux populations le soin de faire elles-mêmes leurs affaires au moyen des conseils électifs, ce dont le Sous-Préfet de Roanne déclare les Français incapables. Mais nous sommes en même temps (ce qui n'a rien de contradictoire) partisans de l'unité dans l'administration. Il ne nous paraît pas rationnel de diviser une administration en deux branches parallèles entièrement distinctes quand on ne donne pas à chacune de ces branches des attributions spéciales. Cela a de grands inconvénients. De même qu'on ne sépare pas l'administration des tabacs à fumer de l'administration des tabacs à priser, la voirie et les ponts et chaussées ne devraient pas être séparés. Les voyers et les ingénieurs des ponts et chaussées sont les sous-officiers et les officiers d'une même armée. Ils ne devraient former qu'un seul corps.

Le réseau de nos routes serait tracé avec plus d'ensemble. Il le serait scientifiquement par les ingénieurs au lieu de l'être politiquement par les préfets. Nous aurions de meilleurs chemins vicinaux. Nous aurions moins de chemins électoraux, comme celui dont on vient de décider l'établissement entre Roanne et Charlieu; chemin dont la conception est en vérité singulière; car, malgré son nom, il n'aboutit pas à Roanne; Roanne déclare qu'elle n'en veut pas et on veut lui en faire payer la plus grosse part, au nom d'un intérêt que M. le Sous-Préfet de Roanne proclame, mais qu'aucun Roannais ne comprend.

Nous apprénons avec plaisir que les conférences littéraires et scientifiques, instituées à Roanne l'an dernier, seront reprises dans le courant du mois de décembre prochain.

Deux porte-monnaie contenant diverses sommes d'argent, ont été trouvés sur la voie publique et déposés au bureau de police où ils peuvent être réclamés.

Très-habile, vous prîtes l'express pour Bruxelles, évitant ainsi d'aller rejoindre à sainte Pélagie, Deloscluze et autres, qui trouvent tout simple de souffrir pour la cause démocratique, et ne demandent pas à entrer au Corps-Législatif, pour ce simple fait qu'ils ont passé devant la sixième chambre.

En vérité, la main sur la conscience, je ne vois rien de tout ceci qui sente la persécution.

Hâtons-nous d'ajouter que, tout dépouillé qu'il soit de son auréole de martyr, M. Rochefort n'en reste pas moins, dans la vie privée, un très-galant homme.

Il a un cœur excellent. Il est franc, dévoué, courageux jusqu'à la témérité. — Je sais de lui des traits exquis.

Ainsi, depuis que ses articles ont revêtu la livrée rouge, il est brouillé avec son père, enragé légitimiste.

Ce dernier a eu autrefois de nombreux succès au théâtre, mais il a oublié d'y faire fortune. Aussi de temps à autre éprouve-t-il ces moments de gêne, si fréquents dans la vie littéraire.

En vain son fils lui a fait proposer une pension à plusieurs reprises. Le vieux partisan du droit divin aimerait mieux mourir de faim, que d'accepter la moindre chose d'un jacobin, d'un révolutionnaire, d'un ennemi du trône et de l'autel.

Il préfère contracter des emprunts à la caisse de la Société des auteurs dramatiques. Le caissier du reste est charmant. Quelle que soit l'importance de la demande, il s'empresse d'y faire droit, et jamais, jamais, ne parle de remboursement.

La chose est toute naturelle, Rochefort rembourse les emprunts au fur et à mesure, — et cela dure depuis des années, sans que son père en sache rien.

Il est donc regrettable qu'ayant tout ce qu'il faut pour être un écrivain aimable, un bon et brave père de famille, il vise à devenir un détestable homme politique.

Mais le vin de la popularité est terrible. Il grise les meilleures cervelles, ébranle les intelligences les plus droites. — Voyez ce qui se passe dans le parti démocratique, le parti incontestablement le plus riche en convictions et en dévouements.

Ce ne sont qu'ambitions en lutte, que jalouses mesquines, que querelles écœurantes. *Tot capita, tot sensus.*

On se jette des pavés à la tête. Vermorel traite Garnier-Pagès, Jules Favre, de *Vampires*, et tombe Gambetta pour la plus grande gloire de Raspail. En plein café de Madrid, Paulet, jette à la face de Brisson l'épithète de *mouchard*, et comme on se récrie :

Je n'en suis pas sûr du tout, ajoute-t-il, mais cherchez bien dans sa vie; il doit y avoir un cadavre.

Plus loin, le *Réveil* et le *Rappel* s'observent et sont prêts à en venir aux mains.

Où nous meneront toutes ces dissensions et toutes ces violences? Plaise au ciel que ce ne soit pas en pleine réaction.

Dernière nouvelle. — M. Rochefort est parti hier au soir pour Bruxelles, à l'effet de ramener Barbès, candidat inassuré dans la 4^e circonscription.

D'autre part, Ledru-Rollin se disposerait à rentrer en France.

Des complications sérieuses sont donc sur le point de surgir; — on se sent à la veille d'événements graves.

Espérons cependant qu'à MM. Rochefort, Ledru-Rollin, Barbès, Félix Pyat, dont les candidatures ne peuvent être qu'un appel à la violence et à l'insurrection, les électeurs Parisiens auront le bon sens de préférer M. Carnot, Crémieux, Allou, Emmanuel Arago, tout aussi radicaux mais qui veulent le progrès par la légalité et non le progrès par la révolution.

Pour extrait: E. MARION.

CHRONIQUE LOCALE ET DÉPARTEMENTALE

— Nous prions ceux de nos abonnés, dont l'année est expirée, de nous faire parvenir, sans retard, le montant de leur abonnement.

Nous empruntons à la *Décentralisation* l'article suivant, daté de Roanne.

Bien que cet article soit publié sans nom d'auteur, il sera facile à tous de reconnaître la main qui l'a écrit.

Signée, cette lettre eut certainement amené l'autorité préfectorale à s'expliquer sur l'opposition qu'elle semble faire au conseil municipal de notre ville dans cette question.

Il est impossible d'admettre qu'un Conseil général contrecarre ainsi sans raison la volonté formellement exprimée de notre administration municipale.

Tout le monde sait très-bien que l'intérêt général d'un arrondissement peut, dans certains cas, n'être pas en parfaite harmonie avec l'intérêt particulier d'un centre quelconque de cet arrondissement, ce centre fut-il, même de beaucoup, le plus important; mais il est toujours bon, et dans l'espèce, il est indispensable que le public soit édifié sur les faits qui ont amené une telle divergence entre les vœux de nos autorités.

Un communiqué nous paraît donc nécessaire! Nous espérons qu'on ne nous le fera pas désirer trop longtemps.

flagrant délit d'espionnage.

Mais cette femme, cette inconnue, qui donc était-elle? Que voulait-elle à la fille du graveur? et quel secret assez important faisait qu'Aurélien se cachait de son père?

Il allait se rapprocher d'arbre en arbre, quand l'inconnue s'étant avancée sur la chaussée du boulevard, embrassa longuement Aurélien et se jeta dans sa voiture pour remonter du côté de Belleville et regagner sans doute les grands quartiers.

(La suite au prochain numéro)

Retournez à l'école, M. Rochefort. Etudiez, travaillez. Évitez par dessus tout de vous enorgueillir des persécutions que vous n'avez pas subies, de la prison que vous n'avez jamais faite.

On sont les blessures que vous avez reçues au service de la Liberté? Pouvez-vous nous en montrer une seule?

Remontons ensemble le passé, s'il ne vous répugne pas trop de faire cette petite promenade. Je vous trouve d'abord à l'Hôtel de Ville, vous êtes un employé assez irrégulier, mais vous trouvez fort gentiment le couplet; vous faites de plus au *Charivari* une critique théâtrale fort remarquable.

Aussi, à la suite d'un article plus étincelant que les autres, M. Haussmann, qui se pique d'aimer l'art et de protéger les artistes, vous fait venir en son cabinet.

— Jeune homme, la place que vous occupez dans mes bureaux est indigne de vous.

— Mais... Mais... balbutiez-vous, croyant une mystification.

— Assurément. Aussi voici votre nomination à l'emploi d'inspecteur des beaux arts.

Et pendant deux ans, vous êtes inspecteur des beaux arts de la ville — une sinécure qui vous rapporte 4000 francs par an et qui est actuellement tombée aux mains de M. Adrien Marx, ex-exporteur officiel.

Est-ce là de la persécution?

On vous révoque, à la suite d'un fort bel éreintement que vous avez écrit contre M. Devinc, chocolatier et conseiller municipal. Mais aussi quelle mouche vous piquait, de faire de l'esprit contre celui-là même qui établissait le budget, auquel vous étiez attaché? S'il vous avait cette disgrâce, ne vous en prenez qu'à vous-même. — Ce n'est pas encore là de la persécution.

Vous entrez au *Figaro*. Vous y écrivez des articles charmants, pleins d'humour et de verve. — La vente monte. — Vous éclipsiez Villemot, votre maître et votre modèle. — Le public se passionne pour votre esprit frondeur, votre audace, votre originalité prime-sautière. Vous avez deux ou trois duels fort honorables.

Ce voyant, Villemessant songe à vous utiliser, pour sa caisse et fonde avec vous la *Lanterne*.

Ce fut un succès colossal, le plus rapide peut-être du siècle. Vous étiez grisé de votre fortune; vous alliez de l'avant, vrai enfant terrible, disant tout haut ce qu'on osait à peine penser tout bas. — La reine Hortense, Napoléon III, Rouher, Pinard, autant de cibles. Vous attisiez les mécontentements et Villemessant empochait.

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse. Au onzième pamphlet le gouvernement crut devoir intervenir. Que faites-vous alors?

Les provisions du dîner. Elle n'avait fait aucune toilette et portait à la main le panier des ménagères.

— Eh bien, quoi? murmura le graveur quand il fut sent; n'est-ce pas son habitude quotidienne de descendre ainsi tous les jours? Je suis fou, ma parole! Ne dirait-on pas que les étoiles vont se décrocher du ciel parce que cette enfant va chercher son dîner? Allons, ma vieille tête perdue, travaille paisiblement à ton établi, garde la belle confiance en ta fille... et ne bouge pas d'ici!

Ainsi se gourmanda Bonjars.

Il avait à peine fini son monologue et reprit son travail, qu'il se leva comme s'il eût obéi soudainement à quelque pouvoir occulte.

Dans ce mouvement involontaire, il avait pû. Le sonneur produisit sur lui l'effet d'une machine électrique qui l'eût poussé malgré lui.

Il ouvrit sa fenêtre, et s'accroupit entre deux caisses sur le balcon.

Aurélien descendait la rue avec la légèreté d'une gazelle.

Tiens! se dit le graveur, elle va donc bien loin aux provisions!

Et la jeune fille allait toujours.

Un moment après, elle disparut au détour de la rue, mais il était évident qu'elle marchait résolument, comme une personne qui n'est point au but de sa course.

— Où va-t-elle? murmura le graveur en rentrant dans l'atelier, ce matin, une lettre... Ce soir, une sortie... Dame, elle est majeure... mais pourtant je suis son père... et je veux savoir!

A son tour, Bonjars descendit.

Ne lui faisons pas l'injure de supposer qu'il croit à quelque aventure, à des amourettes. Il connaît sa fille, et la sait incapable de la moindre démarche imprudente.

Mais cette famille du soldat!... Qui pourrait affirmer qu'elle ne va pas renouveler sur la fille les tentatives qui ont échoué sur le père?

Bonjars était déjà dans le bas de la rue, nu tête et en tenue de travail. Il arriva en tremblant au boulevard extérieur et se blottit derrière un arbre.

Il venait d'apercevoir au loin son Aurélien causant d'une façon tout intime avec une grande dame inconnue. Disons tout de suite que, ne pouvant aller trouver M^{lle} d'Anges sans éveiller par une absence prolongée les soupçons de son père, la jeune fille l'avait prêté de vouloir bien se dérouter, et lui avait donné rendez-vous à l'endroit où elles causaient à cette heure avec une certaine vivacité.

D'aussi loin, Bonjars en reconnut pas la dame, mais il n'osa pas se rapprocher, de peur d'être surpris en

— Comme nous l'annoncions dans notre dernier numéro, l'affaire de notre Hôtel-de-Ville est venue vendredi à l'audience du Conseil de Préfecture de la Loire.

Nous ne savons encore rien d'officiel sur la teneur du jugement prononcé; mais nous avons appris officieusement que M. Bessay, entrepreneur était débouté de toutes ses prétentions, et que par conséquent, gain de cause était resté à la ville de Roanne.

Espérons que nous en aurons fini cette fois avec les interminables lenteurs de cette malheureuse affaire.

— La Société *Sainte-Cécile* célébrera la fête de sainte Cécile, le dimanche 21 novembre, dans l'église Saint-Etienne.

A cette occasion, elle se fera entendre à la messe de 10 heures et demie.

Il sera fait une quête au profit des pauvres.

— Dans la nuit de jeudi à vendredi dernier, entre minuit et une heure du matin; des malfaiteurs ont tenté de s'introduire dans la maison de madame Lavigne, marchande de bois, quai du Bassin, en faisant un trou, avec une mèche, à un contrevent du rez-de-chaussée et en introduisant dans ce trou un coin de bois au moyen duquel ils étaient en mesure de faire sauter le panneau. Après quoi il ne leur restait plus qu'à ouvrir les contrevents dont ils pouvaient faire jouer l'espagnolette par cette ouverture et à faire un carreau de vitre de la fenêtre pour faire la même opération et pénétrer à l'intérieur. Heureusement que madame Lavigne, qui couche au rez-de-chaussée de la maison, a entendu le bruit produit par ce commencement d'effraction et que le bruit qu'elle fit en se levant a suffi pour mettre les malfaiteurs en fuite.

Une tentative semblable, mais qui n'a pas eu plus de réussite que la précédente, a eu lieu au magasin de charbon de la compagnie Limousin, près de la gare des marchandises de Roanne, dans le courant de la même nuit.

Cela paraît indiquer on le présume, de dangereux malfaiteurs contre les exploits desquels il est bon que les habitants cherchent à se prémunir.

— M. Mathevel, dont nous avons annoncé la démission de la cure de Fours, a été nommé supérieur de la maison de retraite des prêtres à Vernaison.

M. Garonnat, vicaire de la Fouillouse, a été nommé aumônier de la Providence de la rue de la Paix, à Saint-Etienne.

— L'*Echo de Fourvière* publie la note suivante au sujet de la démission de S. E. l'archevêque de Lyon :

« Les journaux ouvrent à l'envi la succession de S. E. le cardinal de Bonald, au siège archiepiscopal de Lyon, et donnent leurs listes de candidats. Nous persistons à croire que ces bruits n'ont pas de fondement; car pour que le siège soit vacant, il faut premièrement que Son Eminence ait réellement donné sa démission; secondement, que cette démission ait été acceptée par le Pape. »

— Le *Gaulois* annonce que M. Dubreuil, archevêque d'Avignon, est nommé archevêque de Lyon.

Nous lisons, d'autre part, dans le *salut public* :

« Un télégramme nous annonce la nomination au siège archiepiscopal de Lyon de Mgr Dubreuil, archevêque d'Avignon. »

Bien que cette dépêche ne soit que l'écho d'une nouvelle publiée ce matin par un journal de Paris, le fait même de son envoi lui donne un caractère d'authenticité. D'autant qu'on savait que, des trois prélats mis dernièrement en ligne pour la survivance épiscopale de Mgr de Bonald, à savoir: Mgr de la Tour d'Auvergne, Mgr Dubreuil et Mgr David (de Saint-Brieuc), ces deux derniers étaient *ex aequo*, Mgr de la Tour d'Auvergne ayant reculé un peu à l'arrière-plan.

Mgr Dubreuil est âgé de cinquante-huit ans environ. C'est un prélat d'une grande capacité et d'une haute distinction de manières. On le dit d'un esprit droit et conciliant. Il a le renom d'être un « homme de son temps. »

Les honneurs de l'épiscopat sont venus le trouver, comme Mgr Dupanloup, à la tête d'une maison d'éducation dont il était le directeur. Nommé d'abord au siège de Vannes, il a succédé dans la métropole avignonnaise à Mgr Debelay.

Nous aurons probablement demain, au sujet de cette nomination une certitude officielle.

— Depuis le 1^{er} novembre, la réduction du prix des télégrammes à un franc pour les départements a produit, en moyenne, un cinquième en plus du nombre des dépêches.

— Le *Mémorial de la Loire* annonce que l'administration vient de révoquer un garde-champêtre des environs de Saint-Etienne qui avait fait usage d'arme à feu dans les circonstances suivantes que ce journal fait connaître sous toutes réserves :

« Dimanche dernier, entre onze heures du soir et minuit, le sieur Chabannes, garde-champêtre à Valbenoite, faisait sa ronde dans le quartier Saint-Roch, lorsque rencontrant, au haut de la rue de ce nom, un jeune homme d'une vingtaine d'années, qui chantait, il l'invita à se taire. »

Le jeune homme répondit qu'il ne dérangeait personne et qu'il ne voyait pas pourquoi il ne chanterait pas.

Sur cette réponse, le garde-champêtre lui demanda son nom pour dresser procès-verbal. Le chanteur refuse de se faire connaître; le garde-champêtre le somme de le suivre au commissariat de police, et tirant son sabre, il lui en administre — du côté du plat — un coup dans le dos. Nouveau refus du jeune homme d'obtempérer à l'injonction. Alors le garde-champêtre le saisit au collet pour l'emmener.

« A ce moment, y a-t-il eu une lutte, une prise corps à corps? C'est ce que nous ne savons. Toujours est-il que le garde a eu la malheureuse idée de tirer un pistolet de sa poche et de le décharger sur son antagoniste. Le pistolet, il est vrai, n'était chargé qu'à poudre; mais le jeune homme n'en a pas moins en le visage brûlé et quelques grains de poudre ont même pénétré dans les yeux. »

« On nous assure qu'il se nomme Bernier, et qu'il est veloutier de son état. Les médecins pensent que ses blessures ne présentent pas de gravité sérieuse; seulement, il est probable que le visage restera tatoué. »

— On annonce la mort, dans ce département, de M. Prudhomme de Lacroix, âgé de cent ans et qui déjà, sous Louis XVI, était maire de la commune d'Unieux près de Saint-Etienne.

— L'administration des postes va émettre dans quelques jours le nouveau timbre-poste à cinq francs, dont la création est réclamée depuis longtemps par les chambres de commerce, et notamment par les ports de mer qui entretiennent des relations importantes avec l'étranger.

Les correspondances à destination des pays d'outre-mer atteignent, en effet, bien souvent une taxe considérable, qu'il n'est pas facile d'acquitter avec les timbres postes actuels.

Le nouveau timbre-poste à cinq francs, imprimé sur couleur violette, présente une surface double de celle des timbres ordinaires, il arrive dixième dans la série des figurines actuellement en usage.

Que l'on nous permette, à ce propos, dit le *Gaulois*, un court et rapide historique du timbre-poste français depuis sa création.

C'est en 1849 que la réforme postale fut appliquée en France.

Il n'y eut d'abord que trois catégories de timbres-poste, savoir :

20 c. (noir), création du 1^{er} janvier 1849.
1 fr. (carmin pâle), août 1849.
40 c. (orange), décembre 1849.

A quelque temps de là, 1^{er} juillet 1850, on supprima le timbre à vingt centimes pour le remplacer par celui de vingt-cinq centimes, et, attendu que la couleur noir présentait certains inconvénients pour le service, on lui substitua la couleur bleue.

En même temps, on créait deux nouvelles figurines; l'une à 15 centimes — vert — (22 juillet 1850); l'autre à 10 centimes — bistre — (12 septembre 1850).

Ces divers timbres portaient l'effigie de la république française, et ce ne fut que vers 1852 qu'elle fut remplacée par celle du président.

Puis vinrent successivement, sous l'empire, la création des timbres suivants :

40 c. (orange), 8 septembre 1853.
20 c. (bleu), 1^{er} juillet 1854.
80 c. (carmin), 1^{er} décembre 1854.

5 c. (vert), 14 novembre 1854.
80 c. (rose), octobre 1860.
1 c. (vert olive), 1^{er} novembre 1860.

5 c. (vert lumière), mars 1861.
2 c. (brun Van Dick), 25 décembre 1862.
4 c. (lilas), 5 septembre 1863.

Aujourd'hui, nous avons donc dix catégories de timbres-poste, qui suffiront amplement aux besoins du public.

Les timbres-poste sont fabriqués à l'hôtel de la Monnaie.

C'est en effet une valeur financière, une sorte de billet de banque, dont la fabrication devait être entourée de précautions particulières et soumise au contrôle de l'Etat.

En 1850, le nombre des timbres-poste vendus s'élevait à 21 millions.

En 1864, il dépassait le chiffre de 382 millions.

L'année dernière, il s'élevait à plus de 400 millions.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE ROANNE

Du 6 au 13 novembre 1869.

Mariages (3).

Perrin Antoine, maître fondeur, 59 ans, et Berthier Agathe, 43 ans.
Derozier Claude, employé au chemin de fer, 32 ans, et Beaudinat Marie, domestique 35 ans.
Condamin Jean-Marie, tanneur, 22 ans, et Notin Françoise, ourdisseuse, 19 ans.

Naissances (18).

Benetière Pierre, fils de Jean Benetière, et de Cholet Josephine. — Depalle Félix, fils de François Depalle, et de Perret Marie. — Lasseigne Guillaume-Paul, fils de André Lasseigne, et de Copé Claudine. — Brossard Joseph, fils de Jean-Marie Brossard, et de Pivot Marguerite. — Valon Philippe-Achille, fils de Philibert Valon, et de Bonvoisin Reine. — Pommet Marguerite, fille de Louis Pommet, et de Dumas Henriette. — Buly Catherine-Marie, fille de Jean-Baptiste Buly, et de Brossette Marguerite. — Recorbet Pierre, fils de Jean Recorbet, et de Barret Marie. — Depont Jeanne, fille de François Dupont, et de Genoux Marie. — Dechavanne Jacques, fils de Jean-Marie Dechavanne, et de Aloin Josephine. — Gacon François, fils de François Gacon, et de Lamy Marie. — Dury Emmele, fille de Charles Dury, et de Place Benoît. — Fayet Thomas, fils de Claude Fayet, et de Charronière Jeanne. — Laplace Clotilde, fille de Paul Laplace, et de Mathieux Catherine. — Maillet François, fils de Claude Maillet, et de Brun Eugénie. — Giron Claudine, fille de Claude Giron, et de Baudinat Claudine. — Cornet Agathe, fille de Mathieu Cornet, et de Montsori Josephine. — Dumas Laurent, fils de Félix Dumas, et de Julien Jeannette.

Décès (13).

Côte Philiberte, épouse de Cocu-Lapierre Claude, rentier, 75 ans. — Chalmette Jeanne, tailleur, célibataire, 47 ans. — Blattery Jeanne, rentière veuve de Rabin François, 79 ans. — Leivert Claudine, veuve de Lapierre François, 75 ans. — Mabout Joseph, 18 mois. — Lasseigne Guillaume 2 jours. — Dessort Gilbert, charpentier en bâtiment, époux de Perronne Jeanne 57 ans. — Barbin Clotilde, célibataire, 16 ans. — Rivollier Philiberte, bobineuse, veuve de Berne Laurent 79 ans. — Gachon Jeanne, bobineuse, épouse d'Alex Jean, menuisier, 70 ans. — Rollet Blanche, veuve de Maillet Pierre, 84 ans. — Villard Susanne, bobineuse, veuve de Déchelette Claude, 78 ans. — Dissard Amable, épouse de Forge Jean-Marie, rentier, 82 ans.

— Un accident a eu lieu hier au soir à la gare de Nevers, à l'arrivée du train de Lyon. Un vieillard âgé de soixante-dix-neuf ans, le sieur Ménard, descendit de voiture; au lieu de suivre avec les autres voyageurs le chemin qui conduit aux portes de sortie, il s'engagea sur la voie en sens contraire, dans la direction de la gare des marchandises. Mais bientôt entravé dans sa marche, rendue plus difficile, au milieu de l'obscurité par les sabots dont il était chaussé, il perdit l'équilibre et tomba entre deux rails, la jambe droite portant sur l'un d'eux. A ce moment la locomotive qui venait de remorquer le train se rendait au dépôt des machines, en suivant la voie au milieu de laquelle se trouvait étendu le vieillard. Elle passa sur son corps en l'effleurant seulement avec le cendrier, mais en lui broyant le pied qui se trouvait placé sous le rail.

Transporté aussitôt à l'hospice de Nevers pour y recevoir les soins que réclamait sa triste position, l'infortuné Ménard n'a survécu que trois heures à l'horrible mutilation dont son imprudence l'a rendu victime.

Journal la Nièvre.

— Nous lisons dans la *Décentralisation* :

Un de nos compatriotes, qui se trouve en ce moment à l'étranger, M. Auguste Boullier, de Roanne, nous adresse la lettre suivante, contenant des faits bons à signaler à l'administration postale :

Kreuzlingen, canton de Thurgau (Suisse),
20 octobre 1899.

Mon cher monsieur Garnier,

Vous savez quelle habileté de main M. le directeur général des postes exige de ses employés, et qu'au simple attachement, ces messieurs doivent pouvoir découvrir si une enveloppe cachetée contient une circulaire autographiée ou imprimée, politique ou non, hostile ou favorable au gouvernement. Cette théorie de prestidigitation postale a été, non sans succès, exposée il y a deux ans au Corps législatif, et on doit reconnaître qu'elle est nouvelle et ingénieuse. Toutefois, il faut, pour l'appliquer, un tact très-sûr, sans quoi elle pourrait donner lieu à de regrettables méprises.

Est-ce une méprise de ce genre dont j'ai été victime il y a quelques jours ? Je n'en aurais jamais eu la pensée, si le gouvernement n'avait pas affirmé aussi haut, à la tribune, son droit de veiller au contenu des lettres, et si je ne savais avec quelle scrupuleuse exactitude il conforme toujours ses actes à ses déclarations.

Quoi qu'il en soit, voici le fait :

Le 21 octobre, j'ai adressé de Kreuzlingen, une lettre à M. Boullier, à Roanne (Loire) France. Cette lettre ne contenait pas de circulaire, mais quelque chose qui, pour une main inexpérimentée, pouvait y ressembler : une seconde lettre en italien, adressée à M. Münster, à Venise, à laquelle devait être joint, en France, un bon de la poste française. Ma lettre est arrivée à destination, mais le 26 octobre seulement, avec un retard de deux jours au moins. Elle avait été cachetée, puis recachetée, et portait au dos qu'un homonyme de SAINT-CHAMOND l'ayant reçue et ouverte par erreur, l'avait rendue au directeur de la poste de cette ville.

S'il y a eu erreur, l'erreur va quadrupler. Il y a eu :

1° Erreur dans la direction donnée à la lettre dont l'adresse était très-exactement et très-lisiblement écrite. La lettre a été envoyée à Saint-Chamond au lieu d'être envoyée à Roanne, deux noms de villes sont assez différents pour n'être pas aisément confondus ;

2° Erreur dans le triage des lettres au bureau de Saint-Chamond ;

3° Erreur dans la distribution par le facteur ;

4° Erreur de l'homonyme inconnu mais complaisant, qui lui les lettres des autres, mais qui prend la peine de les renvoyer.

Ne pensez-vous pas avec moi que de ces quatre erreurs, il y en a au moins trois de trop ?

Les employés des postes sont insuffisamment payés. Ils devraient l'être assez pour qu'on en trouvât toujours qui fussent capables de lire les adresses.

Je vous serre la main et je vous prie de croire à la parfaite considération de votre serviteur et compatriote.

AUGUSTE BOULLIER.

Nous trouvons dans la *Décentralisation* une excellente revue démocratique, signée CHARLES GARNIER qui sera, croyons nous, goûtée par la plupart de nos lecteurs.

Oyez plutôt !

C'est des chefs de la démocratie avancée, on la devine de suite, que nous voulons parler ; ce sont ces chefs, bruyants et remuants, qui occupent la France de leurs personnalités, et pour qui il n'y a bientôt plus de place au soleil de la publicité.

Nous ne confondons pas dans cette pléiade M. Jules Favre, qui sait garder de la dignité même envers ses électeurs, et qui trouve chez ses adversaires beaucoup plus de déférence que chez ceux de ses amis qui devraient s'abstenir de le discuter.

M. Picard n'exagère pas, non plus, son rôle ; il a trop d'esprit pour se rendre ridicule ; il ne lui manque que la force de caractère suffisante pour se soustraire à l'impotence des comités. Mais tout le reste s'élargit, se dilate, s'étend, se gonfle et se boursouffle. M. Jules Simon, qui est pourtant un écrivain et un penseur, pose déjà en pontif de la démocratie radicale ; il commande ou défend les journaux ; on dit qu'il est désigné d'avance pour la présidence d'une future république ; il décide de l'orthodoxie de ses coreligionnaires ; c'est la forte tête de l'endroit, et il aura l'influence principale, tant qu'il suivra la queue du parti. M. Pelletan, bon homme au fond, mais un peu creux, a eu néanmoins le talent de se faire

une petite popularité dans tous les camps, et il ne sera jamais tenté de se laisser oublier. Nous avons ensuite :

M. Ferry, qui était naguères un excellent journaliste de troisième ordre, qui a dû considérablement élever le ton pour se mettre au diapason des électeurs faubouriens, et qui semble n'avoir pas même la patience d'attendre l'ouverture du Corps législatif pour changer les destinées de la France ;

La famille Hugo, pour qui exil et journal sont des piédestaux ; dont les diatribes en vers ou en prose n'ont plus ni rime ni raison ; et à qui nous ne confierons pas même les pêcheurs de Guernesey à gouverner, car elle trouverait le moyen de les faire battre entre eux ;

Les rédacteurs de la *Réforme*, du *Réveil*, du *Rappel*, dont les noms ont passé bien souvent sous nos yeux sans que notre mémoire les ait retenus, mais qui n'en sont pas moins persuadés que l'Europe serait démentie si un beau matin leurs articles lui faisaient défaut ;

Les orateurs de clubs, les Lefrançais, les Brisson, les Leclanché et autres célébrités, qui somment les députés de la gauche de comparaître, pour rendre compte de leur conduite, prétention bien légitime, d'ailleurs, puisque les députés s'y soumettent ;

M. Bancel, qui possède, paraît-il, un talent de conférence, mais qui n'a certainement pas trois discours politiques dans le ventre ;

M. Esquiros, dont nous connaissons un roman sur Charlotte Corday, mais qui ne nous a pas encore révélé ses capacités d'homme d'Etat ;

M. Gambetta, très-fort de poumons et d'épauls, qui lance des mots cornéliens comme : *j'y serai*, mais qui sait à propos rester chez lui ;

M. Raspail, qui, comme l'abbé de Gondy, persuadé que l'on doit se tenir les pieds chauds en attendant la vie éternelle, sait aimer « le pauvre peuple » du fond de son château et au milieu de ses 100,000 francs de rente ;

M. Gent, qui revient, et M. Arago qui ne demande pas mieux que de revenir ;

MM. Ledru-Rollin, Quinot et Louis Blanc qui ne daignent pas revenir ;

M. Félix Pyat qui ne revient qu'à demi, et qui date de pluviose ou de thermidor ;

Et quelques autres encore, auxquels nous demandons pardon de les oublier.

Voilà le personnel du Panthéon démocratique. Ce sont là les grands hommes qui remplissent la France du bruit de leurs noms. On nous rend un compte minutieux, chaque jour, de leurs faits et gestes, de leurs paroles et de leurs pensées, de leurs projets et de leurs patriotiques espérances.

Il nous semble que le sergent Boichot manque à la collection, et il serait peut-être temps de faire remonter sur la scène le maçon Nadaud, s'il est encore en vie, ce que nous ignorons.

Maintenant, une question sérieuse : Est-ce là la France ?

Et si ce n'est pas la France, la presse française et le public français devraient-ils perdre leurs temps dans la contemplation de ces « trente » ? Toute cette démocratie radicale n'a pas le moindre sens politique ; elle sert, sans s'en douter, le gouvernement personnel, dont elle réussira à faire oublier toutes les fautes.

Le Traité de commerce.

On lit dans le *Journal de Roubaix* :

Voici quelles seraient, d'après des renseignements que nous tenons de source certaine, les dispositions actuelles du gouvernement en ce qui concerne la question économique :

Le ministre du commerce, convaincu des souffrances profondes causées par la politique inaugurée en 1890, ne rejeterait plus d'une façon aussi absolue la dénonciation du traité avec l'Angleterre ; mais il considérerait comme impossible, au point de vue politique, une dénonciation immédiate avec le maintien des tarifs conventionnels.

Dès l'ouverture de la session, on présenterait aux chambres un projet de loi relatif au tarif général destiné à remplacer celui qui existe actuellement, et que l'expérience a condamné.

Ce tarif serait arrêté dans une action commune entre la commission chargée d'examiner le projet de loi et le conseil supérieur du commerce, au sein duquel seraient appelés des représentants du parti protectionniste.

Une large enquête industrielle serait ouverte devant la commission législative, et le conseil supérieur composé ainsi que nous venons de le dire.

On prendrait en outre toutes les mesures que l'on croirait propres à aider les industriels, qui ont plus particulièrement souffert ; et le tarif dont nous parlons serait considéré lui-même comme un acheminement à une dénon-

ciation des traités dans un temps plus éloigné.

L'instruction pour l'affaire du crime de Pantin est finie. M. Drouot Darq a rendu une ordonnance qui renvoyait Jean Baptiste Tropmann, âgé de 20 ans, devant la chambre des mises en accusation sous l'inculpation de « huit » assassinats accompagnés ou suivis de vols. M. le substitut Onfroy de Bréville a fait le réquisitoire définitif.

LE TROPMANN BELGE. — Voici la version la plus accréditée au sujet des assassinats commis par Dessous-le-Moustier.

En mars 1868, Nicolas Thirion, dit *Kaka*, arrivait à Mons et descendait au faubourg du Havre, à l'estaminet à l'enseigne *Sainte-Barbe* ; il venait régler un compte pour un troupeau de moutons malades mis en fourrière chez M. Coppée. Le compte réglé, il se trouva en possession d'une somme de 3 à 4,000 francs, et il partit de *Sainte-Barbe* muni de cet argent et porteur d'obligations souscrites par Dessous-le-Moustier pour achat de moutons. Il ne repart pas.

A quelques semaines de là, Pierre-Joseph Thirion arriva, lui aussi, à *Sainte-Barbe* ; il venait à la recherche de son frère, dont l'absence prolongée inquiétait la famille. A *Sainte-Barbe*, Pierre-Joseph, surnommé le *Moufflet*, apprit que Nicolas était parti en disant qu'il se rendait chez Dessous-le-Moustier. A son tour, Pierre-Joseph prit la route d'Hornu. On ne le revit plus.

Enfin, dit l'*Organe de Mons*, Gustave se mit quelques semaines après à la recherche de ses deux frères. Quand il arriva à Mons il était porteur d'une certaine somme d'argent provenant d'une vente de bœufs faite par lui à Gramont. Sachant que ses frères avaient dû se rendre à Hornu, et apprenant d'ailleurs qu'ils avaient déclaré avoir affaire avec Dessous-le-Moustier, Gustave prit le chemin de la commune voisine. Arrivé dans l'après-midi à Hornu, il se rendit chez Dessous-le-Moustier, faisant halte dans différents cabarets.

Le soir, Dessous-le-Moustier, se trouvant dans un estaminet avec Gustave, engagea vivement ce dernier à venir se reposer chez lui ; mais Gustave s'y refusa obstinément et prétendit coucher dans l'établissement où il se trouvait. La cabaretière lui ayant fait remarquer qu'elle n'avait pas de lit à mettre à sa disposition, il persista néanmoins dans sa résolution en disant qu'il dormirait sur une chaise : ce qu'il fit, après avoir mangé deux œufs et confié son argent à la cabaretière.

Le lendemain, entre quatre et cinq heures du matin, Dessous-le-Moustier vint chercher Gustave et l'amena chez lui pour déjeuner. Et ce serait pendant le repas que Gustave, frappé traîtreusement, aurait été assassiné sur le coin de la table. — Gustave était le plus jeune des trois Thirion ; c'était un fort gaillard, bâti en hercule et âgé de quarante-deux ans. Sans être pris à l'improviste, il eût tenu tête à trois ou quatre Dessous-le-Moustier.

On sait ce qui advint après ce troisième assassinat Dessous-le-Moustier, que la rumeur publique accusait de la disparition des frères Thirion, fut appelé au palais de justice de Mons et renvoyé chez lui. (On ne dit pas encore s'il emporta les excuses des magistrats qui l'avaient dérangé.)

Telle est la version qui circule en ce moment à Hornu. Si elle est l'expression de la vérité, si l'instruction en cour d'assises vient confirmer les faits rapportés plus haut, il faudra décidément que le pays rende le plus éclatant des hommages aux magistrats qui, ayant de telles données, ont été instruits de l'affaire de la façon que l'on sait.

Dessous-le-Moustier était tellement soupçonné d'être l'assassin des frères Thirion, que nous connaissons des marchands de moutons qui ont refusé nettement d'entrer avec lui en relation d'affaires. Et dans les estaminets, au Boringe comme à Mons, les marchands de bestiaux ne se gênaient nullement, dans leurs conversations, pour désigner Dessous-le-Moustier comme le *mourdreaux* des Thirion. On nous rapporte même ce fait :

Dessous-le-Moustier était à Saint-Ghislain dans un estaminet où se trouvaient des bouchers reprochant à l'un de ceux-ci d'avoir besoin de crédit ; mais le boucher piqué au vif, répondait à Dessous-le-Moustier : « Vous pouvez vous passer de crédit, mais on sait pourquoi ! » — Et mille et un propos de ce genre, qui étaient l'expression du sentiment public sur le compte du misérable que la justice a laissé si longtemps en liberté.

Dessous-le-Moustier a accusé le berger Hoyon de complicité dans l'assassinat des frères Thirion, mais on croit toujours à l'innocence du vieux berger, accusé, dit-on, par esprit de vengeance. Il paraît que Hoyon, en maintes circonstances, taquina Dessous-le-Moustier dans des établissements publics ; il

ramenait souvent la conversation sur la disparition des Thirion et disait : « C'est un berger qui a fait ce coup, reste à savoir lequel. »

Et qui parfois, interpellant Dessous-le-Moustier, il lui tenait ce langage : « C'est étonnant, je suis berger depuis de longues années et je reste toujours pauvre et vous, à peine arrivé dans notre pays, vous voilà riche. »

Cette grave affaire sera très-prochainement jugée.

L'Exposition internationale d'Amsterdam, à la suite de laquelle M. Menier a obtenu un des grands diplômes d'honneur, vient de mettre de nouveau en relief la grandeur et l'importance des établissements qu'il a organisés (plantation de cacao et production de sucre cristallisé) dans le seul but de faire de sa fabrication de Chocolat une industrie hors ligne.

On connaissait déjà la belle *Usine de Noisiel* par la description que M. Turgan en a faite dans son ouvrage, les *Grandes Usines de France*, mais ce qui a été surtout remarqué à l'Exposition d'Amsterdam, ce sont les produits du magnifique Etablissement agricole au Nicaragua appelé *VALLE-MENIER*. — C'est de là que la fabrique de Noisiel commence à retirer une qualité de cacao exceptionnelle, dont le mélange avec les autres espèces, améliore notablement le Chocolat. — On aura une idée des ressources de cette plantation par la citation suivante, du livre sur le Nicaragua, par M. Félix Belly, écrivain qui a séjourné cinq ans dans l'Amérique Centrale : « Quelques années ont suffi pour faire du Valle-Menier la seule hacienda de plus de 300,000 cacaoyers bâtie et irriguée sur un plan régulier, véritable parc tropical, pouvant constituer le noyau d'une colonie française, dont la prospérité ne pourrait être que profitable à la mère-patrie. » 513

LE PROGRÈS AGRICOLE

Journal mensuel

Publié sous le patronage des Sociétés d'Agriculture de Roanne, de Montbrison et de St-Etienne.

On s'abonne en envoyant 2 fr. 50 c. à MM. MARION ET VIGNAL, imprimeurs à Roanne.

REVUE COMMERCIALE

COTONS. Rouen Vendredi matin

Notre marché est peu actif ; les transactions sont fort limitées, et il est probable qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin du mois ; les marchés cotonniers étant plus faibles, le mieux que l'on constate la semaine dernière ne s'est pas soutenu.

Les prix cependant restent sans changement, tant pour les fils que pour les tissus.

chaîne 28, 1^{re} sorte Amérique 4, 50.

Mulhouse 10 courant — Affaires calmes, prix faibles.

MERCURIALE	Lapalisse	Roanne	Charlien	Montbrison
denier marché				
Froment 1 ^{er} q., d.-déc.	4 00	4 15	» »	4 10
id. 2 ^e qual. id.	3 90	4 05	» »	3 95
id. 3 ^e qual. id.	3 80	3 95	» »	3 85
Seigle 1 ^{er} qual. id.	2 50	2 65	» »	2 60
id. 2 ^e qual. id.	2 40	2 55	» »	2 45
id. 3 ^e qual. id.	2 30	2 45	» »	» »
Orge, double-décaltre	2 25	2 45	» »	2 10
Avoine, id.	1 60	1 45	» »	1 65
Haricots, id.	3 25	4 »	» »	» »
Farine 1 ^{re} q., les 125 k.	45 »	46 »	» »	45 00
id. 2 ^e q., id.	45 »	43 »	» »	45 00
id. 3 ^e q., id.	» »	40 »	» »	» »
Pain blanc, le kilog.	» »	0 45	» »	0 40
id. bis, id.	» »	0 34	» »	0 35
id. de ménage, id.	» »	0 30	» »	0 30
Foin, les 100 kilog.	» »	8 00	» »	10 00
Paille, id.	» »	4 00	» »	4 00
Œufs, la douzaine.	» »	0 80	» »	1 00
Beurre, les 500 gram.	» »	1 25	» »	1 05

CÉRÉALES. C'est toujours la fermeté qui est à l'ordre du jour.

Les pluies qui sont tombées sur presque tout le territoire ont nu sérieusement à l'approvisionnement des marchés.

On se demande si la tenue actuelle des cours se maintiendra, si l'on doit s'attendre à une élévation du prix des céréales ou à leur dépréciation.

BÉTAIL. La disette de fourrages surélève le prix du bétail gras et abaisse celui du bétail maigre. — Paris la-Ville : vente très-active, bœufs 1 24 à 1 64 le k., vaches 1 10 à 1 44, veaux 1 35 à 1 80, moutons 1 10 à 1 60 ; porcs gras 1 34 à 1 80, taureaux 1 05 à 1 34. — Rouen : bœufs 1 45 à 1 65, vaches 1 45 à 1 65, moutons 1 65 à 1 75, veaux 1 50 à 1 70, porcs 1 40 à 1 45. — La foire aux chevaux et aux bestiaux de Metz a été considérable. Il est arrivé environ 400 chevaux ainsi répartis : 250 dans les prix de 100 à 500 fr., 150 dans les 500 fr., de plus il est arrivé 30 poulains de 150 à 250 fr. ; on comptait 56 bœufs de boucherie de 126 à 160 fr. ; 50 vaches de boucherie de 100 à 140 fr. les 100 k., 140 bœufs maigres et godins de 100 à 300 fr.

A VENDRE

Ensemble ou séparément

Sur le territoire de Pouilly-les-Feurs (Loire), à deux kilomètres de la station de Bagny, 1^{re} L'ANCIENNE

PROPRIÉTÉ DU ROSET

Comprenant très-grande et très-belle habitation bourgeoise, cours, jardins, bâtiments d'exploitation et dépendances.

2^o un tènement clos de murs

D'une superficie de 5 hectares 15 ares, contenant prés, vignes, terres, vergers en plein rapport, petits bois d'agrément et pièces d'eau.

3^o deux parcelles d'un seul tenant

La première d'une superficie d'environ 45 ares, close de murs, contenant jardin potager, vergers, très-belle aspergère en plein rapport, pièces d'eau, serre, etc.

La seconde, plantée de vignes, d'une superficie d'environ 52 ares.

4^o la terre du Buy d'un seul tenant

D'une superficie de 7 hectares 16 ares 30 centiares.

5^o une prairie dite la Brielle

D'une superficie de 1 hectare 92 ares, entourée d'arbres et longeant un ruis-

seau, avec droit de prise d'eau.

Grandes facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. THOMAS, rentier à Pouilly-les-Feurs ; ou pour traiter, à M. E. LAMIER, cours Lafayette, 217, à Lyon.

CHANGEMENT DE DOMICILE

LE MAGASIN DE

M. Montvenoux aîné

CHAPELIER

Ci-devant, rue Impériale, 96

est transféré même rue, n° 43

en face de son ancien magasin.

M. MONTVENOUX, prévient sa nombreuse clientèle que, dans son nouveau magasin, on trouvera en outre de la haute nouveauté en chapellerie, tout ce qui concerne l'article fourrures pour dames et pour hommes, l'article de voyage, malles, couvertures, etc., et la chapellerie ecclésiastique.

Grand assortiment de Chapeaux Tyroliens, noirs, bleus et verts.

457

BEAUTÉ DU TEINT

L'Extrait de fleurs de lys de Bayle dissipe et prévient rides, rousseurs, hâle, masque, dartres, boutons et feux au visage ; dispense de l'emploi des fards, et, donne au teint : beauté, fraîcheur, éclat ; façon à francs.

EAU ANTI-PELLICULAIRE DE BAYLE, 6 fr.

Firmin Didot frères, fils et C^{ie}, 156, rue Jacob, Paris.

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE.

Un numéro sera envoyé gratis et franco à toute personne qui, par lettre affranchie, en fera la demande à l'Administration du journal. 56, rue Jacob, Paris.

CE QUE L'ON A POUR 12 FRANCS :

En s'abonnant à la Mode Illustrée (12 francs par an : Paris, 14 francs, Départements), on reçoit 52 numéros, grand-in-4^e de huit pages, avec plus de 2,000 gravures noires, et 500 patrons EN GRANDEUR NATURELLE qui ne coûteraient pas moins de 2 francs pièce, soit 900 fr.

Au moins 100 dessins de tapisserie à 3 francs pièce, soit 300 fr.

Plus de 500 dessins de crochet, guipure sur fil, mignardise, frivolité, etc., à 2 fr. pièce, soit 1,000 fr.

Plus de 3000 dessin de travaux de fantaisie, dont les Modèles coûteraient 4 à 5 fr. pièce, soit 1,200 fr.

Enfin des articles de modes, d'ameublement, de morale, des romans, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille, par la rédactrice du journal. M^{me} E. RAYMOND.

Trois éditions existent encore avec gravures coloriées qui diffèrent chacune de prix, suivant le nombre de gravures qui les accompagnent, c'est-à-dire 1 gravure par mois : Paris 15 fr. ; Départements, 17 fr. — 2 gravures par mois : Paris 18 fr. ; Départements, 20 fr. — 4 gravures par mois, c'est-à-dire une gravure avec chaque numéro : Paris, 24 fr. ; Départements, 25 fr.

Ce journal paraissant chaque semaine en huit pages grand in-4^e, donne chaque année plus de 2,000 gravures noires, représentant des sujets de travaux à l'aiguille, au crochet, tapisseries, modèles de manteaux, bonnets, chapeaux, etc., accompagnés de descriptions d'une rigoureuse exactitude et d'une précision mathématique. De plus 24 grandes planches de patrons (c'est-à-dire deux fois plus de patrons que n'en donne toute autre publication de modes) fournissent à chaque mère de famille près de 500 modèles de toute sorte de vêtements, de tout âge, pour ses filles et pour des enfants de tout âge.

La Société Industrielle et le Crédit Foncier d'Angleterre publient une émission de trois mille actions de la Compagnie fermière des Halles, Marchés et Abattoirs de la ville de Naples.

Le Conseil d'Administration prévient le public que la Compagnie fermière des Halles et Marchés de Naples est complètement étrangère à cette opération, qui ne peut être une ÉMISSION puisque les titres sont cotés à la Bourse. 511

AVIS GÉNÉRAL

M. et Mme NORMAND

Dentistes, rue Sainte-Elisabeth, 83.

A ROANNE

Continuent, comme d'habitude, leurs opérations à toute heure, et font tout ce qui concerne l'art du dentiste. Pose des dents et dentiers aux prix les plus modérés.

Consultations et opérations gratuites tous les jours aux indigents. 60

Changement de domicile

CHARDIGNY

Ci-devant rue Saint-Elisabeth, actuellement rue Impériale, maison Lacolonge.

Tient un assortiment complet de Glaces, et tout ce qui concerne la dorure et l'encadrement. 508

Les personnes auxquelles le café et le chocolat ne peuvent convenir, trouveront dans le RACABOUT de DELANGRENIER un déjeuner réparateur et aussi agréable que facile à digérer. (Dépôt dans chaque ville.)

SAISON D'AUTOMNE

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang (apoplexie, paralysie, ou les humeurs), trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et efficace. Dépôts dans les pharmacies. (Se défier des imitations.) 488 3-3

et de sa curabilité sans opération, par le Docteur Cabaret, 3^e édition, 3 fr. 50 franco, chez l'auteur, rue du Cherche-Midi, 89, à Paris ou à sa maison de santé, à Billancourt.

AVIS

Afin de faciliter la vente à vil prix de produits inférieurs, certains parumeurs ne connaissent qu'un moyen (non scrupuleux, il est vrai), c'est d'imiter les étiquettes des maisons jouissant d'une grande et honorable réputation. Ils imitent : les FLAONS, les étiquettes, et même l'EMPAQUETAGE des produits de la maison **L. T. PIVER**.

Cette maison invite donc sa clientèle à se garantir de la fraude, en exigeant sur chaque article :



Et 2° le nom : **L. T. PIVER**, PARFUMEUR DE S. M. L'EMPEREUR.

A VENDRE

DOUZE MÉTIERS

S'adresser au bureau du journal, rue Impériale, 70. 423

OCCASION UNIQUE

A VENDRE

35 à 40,000 Echelles en bois d'acacia.

S'adresser à M. AUBOYER, horticulteur, marchand grainier, rue des Bourassières, 2, ou à M. DARCON, place du Marché, à Roanne. 249

Le meilleur des Savons de toilette
SAVON AU SUC DE LAITUE
(Propriété exclusive de l'inventeur).



L. T. PIVER
PARIS
A la Reine des Fleurs
LAIT D'IRIS
ÉMULSION SUPÉRIEURE POUR LE Teint
ET POUR LA Toilette
Pour enlever les taches de rousseur.
Dépôts dans toutes les villes.

LIQUEUR
DES
MOINES BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Fécamp
CRÉÉE EN 1510. CONNUE SOUS LE NOM DE
BÉNÉDICTINE

Cette liqueur exquise est la plus recherchée de toutes les liqueurs de table pour la délicatesse de son goût. Les plantes saluaires qui la composent en font un des meilleurs digestifs connus et un excellent préservatif contre l'apoplexie.

A. LEGRAND aîné, à FÉCAMP (Seine-Inférieure).
MAISON A PARIS, 40, rue Vivienne.
Se trouve dans toutes les bonnes Maisons de France et de l'Etranger.

DIGESTIONS DIFFICILES
MAUX D'ESTOMAC

Généralisation par le **Vin**, les **Pilules** ou le **Sirope** bi-digestifs de **CHASSAING**. Ces préparations, d'un goût très agréable, contiennent les 2 agents indispensables pour la digestion, Pepsine et Diastase. Rapport favorable à l'Acad. de Médec. de Paris, 2, AVENUE VICTORIA, PARIS. — Dépôt à Roanne, dans les principales pharmacies.

USINE HYDRAULIQUE DE NOISIEL PRÈS PARIS
POUR LA FABRICATION SPÉCIALE DU CHOCOLAT
DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

CHOCOLAT-MENIER

L'usine de Noisiel, spécialement destinée à la fabrication du Chocolat, est la plus considérable. Située dans la riante vallée de la Marne, sur l'emplacement d'un moulin historique, qui date du roi Louis-le-Gros, elle répond parfaitement à sa destination. De nombreux et très-habiles ouvriers sont aidés par de puissantes machines hydrauliques et à vapeur qui permettent d'opérer avec la plus rigoureuse propreté et la plus grande économie de main-d'œuvre, ce qui explique à la fois et l'excellence des produits de cet établissement modèle et le bon marché auquel ils sont livrés à la consommation.

Il faut avoir la place pour décrire, suivant les pittoresques expressions de M. Cerfbeer de Medelsheim, dans sa curieuse monographie : DU CACAO ET DU CHOCOLAT, le soin, la propreté excessive qui président à ces opérations, qui, pres-que toutes, se font d'une manière automatique, à l'aide des plus curieuses machines, des râteliers les plus nouveaux, les plus ingénieux. L'œil suit avec surprise le mouvement de cette pâte qui monte, descend, parcourt les étages, se mélange, se divise, s'étale, se perle, se retrouve toute seule, pour ainsi dire, sans qu'on aperçoive la main de l'homme, qui ne se révèle que par son génie.

Industriel hors ligne, M. MENIER ne s'est pas contenté d'être seulement fabricant, mais encore il s'est fait planeur, armateur, importateur et exportateur à la fois, ne voulant rester étranger à aucune des opérations concernant l'industrie à laquelle est attaché l'honneur de sa maison.

Des terrains immenses ont été achetés au centre de la meilleure production des cacaos, sur les bords du lac de Nicaragua; un homme habile, M. SCHREFFMANN, a été mis à la tête d'une vaste plantation de cacaoyers : au Vallé Menier. La culture se fait dans les meilleures conditions indiquées par la science et par la pratique, de sorte que l'on peut désormais compter sur une production régulière, abondante, de fruits excellents.

Le cacao qui sert au chocolat fabriqué à l'usine de Noisiel est donc en partie récolté sur les propriétés de M. Menier, transporté par ses navires, conduit à la fabrique par ses voitures; il est trituré, manipulé, transformé sous ses yeux et sort de ses magasins pour aller dans le monde entier satisfaire au goût du plus humble comme du plus riche, revêtu de sa marque de fabrique qui, en indiquant la provenance et le prix, garantit la qualité pure de tout mélange suspect.

Les jurys de toutes les Expositions françaises et étrangères ont reconnu la supériorité du **Chocolat Menier** par les premières récompenses; aussi le succès est-il arrivé à ce point que de 919,156 kilogrammes que fabriquait en 1858 l'usine de Noisiel, la production va atteindre en 1869, l'énorme quantité de 4 millions de kilogrammes. C'est près du tiers de toute la consommation du pays. Les droits douane payés par la Maison MENIER pour la fabrication du Chocolat (sucre et cacao) représentent environ 5,000 par jour, soit non loin de 1,800,000 fr. pour l'année.

A LOUER

A LA TOUSSAINT PROCHAINE

Atelier de charpentier

Ecure, Remise et Jardin
S'adresser à M. JACOB, teinturier à Roanne. 439

LABRO

Plâtrier-peintre et décorateur

A Roanne, rue Sainte-Elisabeth, 71

Mme veuve LABRO, prévient le public que, venant d'adopter à ses intérêts M. LABRO Hippolyte, son parent, qui exerce depuis longtemps la profession de plâtrier-peintre-décorateur, maison est en mesure de se charger de tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

Comme par le passé, son magasin est approvisionné de nombreux assortiments de papiers peints de tout prix et de tout choix. 147

POMMADE

ANTI-OPHTHALMIQUE

de la V. Farner de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial.

Exiger : Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge.

Initiales V. F. Signature : *Chassaigne*

Dépôts : à Roanne, ch. Paul GERBAY, ph.; à Saint-Etienne, ANASTAS, ph.; et CHASSIGNAUX, jeune et Co, drog.; à Montbrison, l'Espérance, civil; au Puy, ALIBAUD; à Brioude, PÉRIER, pharm.

AVIS AUX PLÂTRIERS

Ils trouveront désormais chez M. Guillet, marchand de bois au Coteau (Loire), des litesaux de plafonds, forts comme dimension 0m03 sur 0m01, au prix exceptionnel de 42 fr. le mille réduit à 3m.

Remise sur les affaires en gros.

LAURENT-RICHARD

Prévient le Public qu'il se charge, pour son compte, des Plâtres et Peintures que l'on voudra bien lui confier, à des prix très modérés.

On trouvera toujours chez lui le

PAPIER MINÉRAL TYBUR

Contre l'humidité et le salpêtre des murs
Brevet s. g. d. g. en France, en Belgique et en Angleterre

GARANTI 5 ANS

Le seul jusqu'à ce jour qui préserve de l'humidité les appartements et les tentures de toutes natures
Dépôt à Roanne, chez MM. LAURENT-RICHARD et JULIEN-VERGER, rue Impériale, 21.

LE MEILLEUR FERRUGINEUX

PASTILLES DE

SCHAEDLIN

au phosphate de fer, pour combattre l'appauvrissement du sang, les pâles couleurs, les maux, crampes d'estomac, etc.; elles remplacent avec grand succès, l'huile de foie de morue, si désagréable au goût, et conviennent aux personnes délicates. — La boîte, 1 fr. 50; par la poste, 1 fr. 70. — Schaedel, pharmacien, 28, rue des Lombards, Paris. 9-3 490

LA POUPÉE MODÈLE JOURNAL DES PETITES FILLES

PARIS, boulevard des Italiens, 1.

MÊME ADMINISTRATION QUE LE JOURNAL DES DEMOISELLES.

Ce journal, rédigé avec la moralité bien connue de la direction du Journal des Demoiselles, a été vivement apprécié par les familles. Il a pour but de donner aux petites filles, sous forme d'amusements, les premières notions des goûts et des travaux intérieurs.

Les figurines coloriées à habiller et à découper, les décors de théâtre, les acteurs, les mille cartonnages que ce journal envoie chaque mois avec sa livraison, amusent les jeunes abonnées, en même temps que les petits travaux d'aiguille et les patrons qu'on leur donne pour leur apprendre à habiller leurs poupées, font de ce journal un livre de première éducation enfantine.

Le journal La Poupée modèle commence le 15 novembre sa septième année, — et ses livraisons de novembre et de décembre contiendront, pour l'époque de Noël, une charmante crèche coloriée avec la Vierge, l'enfant Jésus, saint Joseph et les Rois Mages.

La Poupée modèle paraît le 15 de chaque mois par livraisons de 24 pages de texte.

PRIX : 7 fr. 50 pour les départements. — Tous les abonnements partent du 15 novembre.

LES SIX PREMIÈRES ANNÉES SONT EN VENTE AU PRIX DE L'ABONNEMENT.

On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

On s'abonne en envoyant au bureau du journal, 1, boulevard des Italiens, 1, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre. 916 4-1

CONSOMMÉ SPONT B. s. g. d. g.

POTAGE GRAS TOUT PRÉPARÉ remplaçant le pot-au-feu.

TAPIOCA SPONT, garanti pur Brésil.

MÉDAILLES A TOUTES LES EXPOSITIONS. (Exiger la signature.)

Usine à vapeur, 7, rue Pavée, au Marais.

Chez les principaux épiciers et marchands de comestibles. 36-4 439

AGENCE GÉNÉRALE DE ROANNE M. PÉLISSIER AGENT GÉNÉRAL

L'URBAINE

Campagne anonyme
D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

CONTRE L'INCENDIE & SUR LA VIE

INCENDIE

(Extrait du Journal Officiel).
Valeurs assurées par la Compagnie.
QUATRE MILLIARDS CINQ CENT
QUATRE-VINGT SIX MILLIONS DEUX
CENT DEUX MILLE HUIT CENT
SOIXANTE-QUINZE francs.

Garanties aux Assurés, fonds social de réserves et de primes à recevoir, plus de TRENTÉ ET UN MILLIONS.

S'adresser à M. PÉLISSIER, agent général à Roanne.

SUR LA VIE

Achat de nu-propriétés et d'usufruits.

ASSURANCES EN CAS DE DÉCÈS. — RENTES VIAGÈRES.

Capital social : DOUZE MILLIONS (Réserves non comprises).

L'un des deux plus forts des Compagnies françaises.

Envoi franco de Notices détaillées sur demandes.

GOUDRON DE GUYOT

LIQUEUR CONCENTRÉE ET TITRÉE

M. Guyot est parvenu à enlever au goudron son âcreté et son amertume insupportables et à le rendre très-soluble. Mettant à profit cette heureuse découverte, il prépare une liqueur concentrée de goudron, qui, sous un petit volume, contient une grande proportion de principes actifs.

Le Goudron de Guyot a donc tous les avantages de l'eau de goudron ordinaire, sans en avoir les inconvénients. Il suffit d'en verser une cuillerée à café dans un verre d'eau pour obtenir à l'instant un verre d'excellente eau de goudron sans goût désagréable. Chacun peut ainsi préparer soi-même son eau de goudron au moment du besoin, ce qui offre économie de temps, facilité de transport et évite le remaniement si désagréable du goudron.

Le Goudron de Guyot remplace avec avantage bien des tisanes plus ou moins inertes, dans les cas de rhumes, bronchites, toux, catarrhes.

Le Goudron de Guyot est employé avec succès dans les maladies suivantes :

EN BOISSON. — Une cuillerée à café pour un verre d'eau, ou deux cuillerées à bouche par bouteille :

BRONCHITES
CATARRHE DE LA VESSIE
RHUMES
TOUX OPINIÂTRE
IRRITATION DE POITRINE
COQUELUCHE
MAUX DE GORGE

EN LOTION. — Liqueur pure ou étendue d'un peu d'eau.

AFFÉCTIONS DE LA PEAU
DÉMANGEAISONS
MALADIES DU CUIR CHEVELU

EN INJECTION. — Une partie de liqueur et quatre d'eau (efficacité toute spéciale.)

ÉCOULEMENTS ANCIENS OU RÉCENTS
CATARRHE DE LA VESSIE

Le Goudron de Guyot a été expérimenté avec un véritable succès dans les principales hôpitaux de France, de Belgique et d'Espagne. Il a été reconnu que par les temps chauds, il constitue la boisson la plus hygiénique, et surtout pendant les temps d'épidémie. Une instruction accompagne chaque flacon.

Prix du flacon : 2 francs

Dépôts à Roanne : pharmacies MERCIER, — GERBAY. 445

AUCUN LA PRÉCIEUSE Véritable Machine ELIAS HOWE Jr 325 f.

DÉPÔT DANS PARIS Nouv. Machine à coudre DE FAMILLE, A NAVETTE

SEULE MAISON 430 ACCESSOIRES ET GUIDES 175 fr. GARANTIE six ans

A. RICBOURG Constructeur breveté s. g. d. g.

ENVOI DU PROSPECTUS sur demande affranchi

MÉDAILLE D'HONNEUR EXPOSIT. UNIVERSELLE 1867 20 SUR TOUT 20 MODÈLES DÉPOSÉS

VILLE DE SAINT-ÉTIENNE (Loire)

DOCKS OU MAGASINS PUBLICS

AGRÉÉS PAR L'ÉTAT

Victor DEVILLE, Concessionnaire et Directeur.

A partir du 15 août 1869

Taxe unique de magasinage

5 centimes par 100 kilog. et par mois

Les soies, les tissus de toutes sortes, les pailles de maïs, conserveront les tarifs existant déjà.

Avance des Lettres de voiture. — Pas de Camionnage à l'arrivée des Docks étant reliés au chemin de fer.

Escompte des warrants (fait dans le bureau même des Docks par une maison spéciale), à 4 %, l'an, commission comprise et sans circulation.

Adresser toujours ainsi : Magasins généraux de St-Etienne, à BÉRARD.

BITUME

E. GENOT, entrepreneur de Bitume de toutes sortes

Magasins à Roanne, rue de l'Asile

Trottoirs, cours, caves, greniers à blé et autres, granges, etc., réservoirs bitumés. Se charge d'enduits verticaux destinés à écarter l'humidité des murs. — Les vieux bitumes sont reposés à 50 pour cent au-dessous du prix du neuf et garantis aussi bons.

A VENDRE

UN CALORIFIÈRE

A courant d'air chaud, à flamme renversée, avec les tuyaux de conduit de chaleur.

S'adresser à E. GENOT, rue de l'Asile. 417

Médaille d'argent à l'Exposition de 1867, médaille de bronze et mention honorable.

ENCRE NOUVELLE

(Dépôt chez tous les papeteries) MATHIEU PLESSY * (St, boul. St-Germain, Paris)

Cette ENCRE est adoptée par LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice. Elle est immédiatement noire, inaltérable et n'échappe pas la plume. — Produits chimiques pour laboratoire et photographie. 196

ENCRE NOUVELLE DOUBLE VIOLET A COPIER adoptée par les grandes administrations.

LA VÉRITABLE SILENCIEUSE

NOUVELLE MACHINE À COUDRE AMÉRICAINE

Cette admirable Machine est un petit chef-d'œuvre de perfection, l'économie, de solidité et de simplicité; mieux construite, plus facile à conduire et meilleur marché que tout ce qui s'est fait jusqu'ici. — Avec les Machines de M. BRION, il n'est pas nécessaire de faire un apprentissage : chacun peut coudre, chacun peut broder. La couture indéfectible est faite sur les tissus les plus légers avec autant de facilité que sur les plus épais. On peut dire, avec vérité, que l'on peut coudre de toute largeur sans qu'elle soit la der-rière expression de la science. Avec cette jolie Coutureuse, qui ne fait pas plus de bruit que l'indique son titre, on peut tracer l'étoffe, border, rabattre, poser les rubans à plat et la dentelle; ourler, soutacher, ganser, cordonner, froncer et monter à la fois, et faire de petits plis. Une instruction illustrée, contenant le dessin de toutes les pièces principales, accompagne chaque Machine, ce qui permet d'apprendre en quelques heures.

Envoi du Catalogue. — Seule Maison de vente : E. BRION, 106, boulevard Sébastopol, Paris.

CAFÉ DE GLANDS DOUX

DE L'ENTREPOT CENTRAL DE FRANCE.

Ce Café est très-efficace dans les migraines, maux de tête et d'estomac. Il est fortifiant pour les enfants et détruit les propriétés irritantes du Café des fleurs, auquel on peut utilement le mêler. Il calme les irritations et donne de l'embonpoint. — Afin d'éviter les contrefaçons qui sont nombreuses, comme pour tout ce qui réussit, il faut exiger la marque de fabrique ci-contre à l'un des bouts du paquet et à l'autre la signature : LECOQ ET BARGOIN.

Dépôt chez les princ. épiciers, confiseurs et m^{rs} de comestibles

PLUS DE CHEVEUX BLANCS

DE DICQUEMARE AÎNÉ, de ROUEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans à l'œuvre. Cette teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour. Prix : 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 297, rue St-Honoré.

Roanne chez M. MONTVIGNEUX, coiffeur-parfumeur, rue de la Paroisse, 25

JOURNAL DE L'AGRICULTURE

DE LA FERME ET DES MAISONS DE CAMPAGNE

DE L'HORTICULTURE

DE L'ÉCONOMIE RURALE ET DES INTÉRÊTS DE LA PROPRIÉTÉ

FONDÉ ET DIRIGÉ

PAR J. A. BARRAL

Avec concours d'Agriculteurs et d'Horticulteurs de toutes les parties de la France et de l'Etranger.

Le Journal de l'Agriculture, qui est entré le 20 juillet 1868 dans sa troisième année d'existence et de succès, et dont la Société compte déjà plus de 700 membres fondateurs ou correspondants, est le plus complet de tous les Journaux agricoles et paraît le 5 et le 20 de chaque mois en un cahier de 160 pages avec de nombreuses gravures noires dans le texte, et des planches noires ou coloriées hors texte. — Il forme, par an, 4 magnifiques volumes de 800 à 900 pages chacun.

PRIX D'ABONNEMENT :

1 an, 25 fr.; 6 mois, 13 fr.; 3 mois, 7 fr.; 1 numéro, 1 fr. 50 cent.

(Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois.)

GRAND ASSORTIMENT DE PLUSIEURS MODÈLES

DE

MACHINES A COUDRE

Françaises et Américaines

Systèmes HURTU et HAUTIN, CALLEBAUT, BERTHIER, MOLLIERE, MAYER, ELIAS HOWE, A. B. HOWE, BARRERE et CAUSSADE, WHEELER, WILSON (silencieuse), E. BRION, M. MEYRIES

Pour Tailleurs, Tailleuses, Lingères, Chapeliers, à poser les vieux élastiques, Cordonniers, Tapissiers, Fabricants de brides à sabots MACHINES POUR FAMILLES DANS TOUS LES PRIX

Piquettes à canon perfectionnées pour bottines, cousant dans les deux sens. Cette machine, très-avantageuse, peut être employée par les Tailleurs et Tailleuses. Nouvelle machine américaine à tricoter les bas, pouvant en faire douze paires par jour. — Brodeuses perfectionnées.

Nouvelle machine à boutonnière faisant toutes les coutures. — Un traité que je viens de faire avec deux des principaux constructeurs à Paris, me permet de livrer à des prix très-modérés d'excellentes machines. — Je peux livrer d'excellentes machines renforcées pour Tailleurs au prix de 280 francs, avec garantie de cinq ans. — A quelque prix que l'on puisse offrir des machines à coudre, mon traité me permet de les céder à meilleur marché

GRANDES FACILITÉS POUR LES PAYEMENTS

En vendant les machines, le sieur T. MARTIN se charge de former les ouvrières à les faire fonctionner parfaitement. — Il se charge aussi de tous entretiens et réparations des machines. Atelier et Dépôt chez M. T. MARTIN, auai de l'Isle, n° 3, maison MAHAUT, et rue Sainte-Elisabeth, n° 79, à Roanne.

Diverses Machines d'agriculture, diverses Machines à battre le blé, pour Manège et Locomobile, Faucheuses, Faneguses, Moissonneuses, nouveau Moulin à Fariner, pour les campagnes, etc. 15